



C.C.A.S. de Cerny

Essonne

Compte rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 6 septembre à 17h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 30 août 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes LEPAGE, BARBERI, TRIMBOUR

Madame VUITRY est arrivée après le rendu-compte de la décision

Absentes excusées : Mmes VUITRY, SAINGERY, CARPENTIER, et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 11 avril 2024 est approuvé.

En application de l'article R123-22 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 - art. 1, le président doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Il est donc rendu compte, au cours de la séance, des décisions prises en application de la délibération du Conseil d'administration du 19 juin 2020 portant délégation à Madame la Présidente, pour toute la durée de son mandat, des décisions prévues à l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles.

La décision numérotée 01-2024-8.2 concerne l'attribution d'un secours. Elle n'est pas communicable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Publié le 09/09/2024